

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 24 février à 18h, s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.

Étaient présents : Fabrice De Nardi, Elisabeth Bousquet, Sylvia Jouhanneau, Frédérique Boret, Daniel Hobmaier, Roger Bourhoven, Dominique Colombo

Absents excusés : Sylvia Goulding, Fabrice Redoules et Rémy Soullignac

Convocation du 20/02/2017

Secrétaire de séance : Frédérique Boret

I – Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 Janvier 2017 à l'unanimité par 8 voix, et validation.

II – Délibération relative au Compte Administratif et au Compte de Gestion 2016, ainsi qu'à l'affectation du résultat

Après avoir distribué à chaque conseiller une copie du Compte Administratif détaillé des recettes et des dépenses, tant en Fonctionnement qu'en Investissement, Daniel Hobmaier le commente, éclairant les chapitres pour lesquels ressort une différence, notable pour le chapitre 12 Charges de personnel, dont le montant réalisé est inférieur au montant budgétisé. Il invite les conseillers à poser des questions avant d'aborder le tableau récapitulatif présentant le résultat définitif. Il propose enfin d'affecter le résultat en Dépenses ou Déficit de la section Investissement, afin d'équilibrer l'Investissement.

L'exposé se poursuit par une analyse en perspective de l'évolution des finances qui conclut à leur bon maintien.

Jérôme Bonafous félicite Daniel Hobmaier pour la qualité de son travail et de son exposé et quitte la salle avant que Fabrice De Nardi propose au vote le compte administratif, le compte de gestion 2016 sur le budget principal et l'affectation du résultat qui s'établissent comme suit:

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
RÉSULTATS REPORTES		103 302,70		34 324.68		137 627.38
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	102 484,24	142 032.10	216 431.07	161 701.90	318 915.31	303 734.00
TOTAUX	102 484,24	245 334.80	216 431.07	196 026.58	318 915.31	441 361.38
RÉSULTATS DE CLÔTURE		143 416.44	20 404.49		20 404.49	143 416.44
RESTES A RÉALISER			2 500.00		2 500.00	
CLÔTURE CCAS		565.88				565.88
TOTAUX CUMULÉS	102 484.24	245 900.68	218 931.07	196 026.58	321 415.31	441 927.26
RÉSULTAT DÉFINITIF		143 416.44	22 904.49			+ 120 511.95

POUR: unanimité par 7 voix **ABSTENTION: /** **CONTRE: /**

III – Délibération afin d'attribuer les subventions

Jérôme Bonafous fait état des demandes de subventions parvenues à la mairie. Chaque demande est discutée. Il est rappelé que, s'agissant du scolaire ou du périscolaire, la subvention a été calculée l'an dernier, sur une base de 20 euros par enfant de la commune.

L'assemblée s'accorde sur la répartition suivante :

AFPL	200
A.P.E. Cazals	200
Collège de Salviac	80
Association de pêche	50
Comité des fêtes des Arques	600
La Ruche des Arques	400
Les Ateliers des Arques	500
La Diane les Arquoise	700
Resto du Cœur	100
Chercheurs d'Etoiles	100

Soit un total de 2 930 euros

Il est procédé au vote :

POUR: unanimité par 8 voix ABSTENTION:/ CONTRE:/

IV – Délibération afin de désigner un correspondant tempête pour la mairie

Comme il avait été évoqué lors du dernier conseil, il s'agit de nommer, conformément à la convention établie avec Enedis et la FDEL, un correspondant pour la mairie qui devra assister à une réunion organisée sur le sujet des tempêtes.

Fabrice De Nardi propose sa candidature, Dominique Colombo se porte suppléant.

POUR: unanimité par 8 voix ABSTENTION:/ CONTRE:/

IV – Questions diverses

Cartes scolaires 2017

Totem : afin de définir les besoins et l'information que l'on souhaite voir affichée, un groupe de travail se crée, réunissant Elisabeth Bousquet, Roger Bourhoven et Frédérique Boret.

Information par Roger Bourhoven sur le projet de fusion du Syndicat d'eau potable et assainissement de Cazals avec Aquaréseau, qui pourrait être effectif en 2018. Les statuts prévoient une représentation basée sur la population ce qui porterait à 10 représentants sur 50, le nombre des représentants de notre Communauté de Communes. L'assemblée n'est pas favorable à ce calcul qui rend minoritaire la Communauté de Communes et encourage la recherche et l'étude d'autres possibilités parallèlement à ce projet de fusion.

Information concernant l'existence d'une P.V.R. (Participation à la Voirie et au Réseau) au Camus.

Roger Bourhoven, interrogé sur l'étude comparée de la création d'une ligne d'alimentation en eau et de la fourniture et pose d'une bâche à incendie, précise que le coût sera toujours supérieur dans le premier cas, seule la réserve incendie pouvant faire l'objet d'une subvention.